

**Marie GUYOT**  
**55 avenue Victor Hugo**  
**78960 Voisins le Bretonneux**

Voisins-le-Bretonneux, le 15 mai 2019

**Objet : PETITION CONTRE LE PROJET DE LA MUNICIPALITE DE CONSTRUCTION DE TERRAINS DE PADEL DANS LE PARC PUBLIC MAURICE LAURE.**

Madame le Maire,

Les Vicinois se mobilisent aujourd'hui contre votre projet de construction d'un bâtiment de 8 mètres de haut au sein du parc Maurice Laure qui abriterait 2 terrains de padels.

Nous sommes bien sûr tous favorables au développement de l'offre sportive à Voisins et nous vous remercions de vous en soucier.

Mais le projet actuel est choquant car il se fait au détriment de l'environnement et de la qualité de vie des riverains et plus largement de l'ensemble des Vicinois utilisant ce parc. En effet le parc Maurice Laure est un espace vert encore préservé dans lequel chacun peut venir se détendre dans un cadre naturel agréable, les uns profitent d'une petite marche, les autres de la piste d'athlétisme pour courir ou même apprendre le roller, les plus jeunes jouent au ballon dans les prairies, les bébés font quelques châteaux de sable.... Les arbres sont magnifiques et la perspective dégagée quel que soit l'accès par lequel on entre. Si le projet se réalisait, il n'y aurait plus aucune perspective mais un mur de 8 mètres visible de partout.

Une telle construction défigurerait ce havre de verdure et apporterait au quotidien des nuisances non négligeables, en particulier pour les riverains des 3 résidences jouxtant le parc Maurice Laure (Chamfleury, Winsdor et Pré sous le Ferme) :

- Nuisances visuelles : un bâtiment de 8 mètres est difficilement camouflable et les spots allumés le soir vont éclairer nos façades.
- Nuisances sonores : le padel est un sport très bruyant qui induit le rebond de balles sur des parois.

De plus, nous nous questionnons sur la pertinence du choix d'un sport comme le padel à Voisins. En effet ce sport compte en France encore très peu de licenciés (environ 5 000 en France, vs 300 000 en athlétisme, 700 000 en sport équestre, 1 000 000 au tennis et plus de 2 000 000 de footballeurs) et comme aucune étude de marché n'a été réalisée par votre équipe municipale auprès des Vicinois, nous pensons que ce pari est hautement risqué d'autant plus que l'impact financier (350 000 € annoncés) est considérable pour une petite ville comme la nôtre ! Une ville des Yvelines 3,5 fois plus grande que la nôtre – Saint-Germain-en-Laye

(40 000 habitants) - vient de créer deux terrains de padel pour un coût total de 95 000 € (vs 350 000 € annoncés à Voisins) : ils ont fait le choix de les installer sur un stade loin de toute habitation (comme nous pourrions, par exemple, le faire au Champ du Loup) et de limiter le coût avec des terrains découverts.

Pourquoi ne pas commencer dans ce cas par la construction d'un court de padel découvert (budget moyen 40 000 €) sur un des terrains de tennis à l'abandon aux Pyramides ? Ces terrains bénéficient en plus de parkings tout autour contrairement au Parc Maurice Laure dont le parking est très vite plein en raison de la cohabitation des usagers du Tennis Club mais aussi du Rugby Club... La gestion des padels seraient confiée au Tennis Club selon ce que vous avez annoncé. Le Tennis Club pourrait ainsi revaloriser au moins un terrain à l'abandon et créer des animations afin de faire découvrir ce sport encore très méconnu : interrogez des gens dans la rue, quasiment tous répondent que le padel est un sport d'eau !

Vous avez évoqué - lors de la petite réunion d'information du 6 février - la possibilité d'agrandir le parking existant de Maurice Laure, mais là encore, en bétonnant des espaces verts. Nous faisons tous le choix de nous installer à Voisins pour le cadre de vie encore préservé : ce choix implique des sacrifices notamment des temps de transport domicile/travail parfois élevés. Si nous perdons cette qualité de vie, nous partirons.

Ce projet induit également la suppression d'un court de basket-ball très régulièrement utilisé par les grands adolescents de la commune qui sont heureux de pouvoir venir jouer en groupe et de façon gratuite. Le padel ne leur permettra plus ces moments de loisirs car le coût horaire évoqué en réunion a été de 10/12 € de l'heure. Il est question d'un terrain de « street basket » - idéal pour les plus jeunes en raison de l'exigüité de ce genre d'installation - mais qui ne pourra compenser la suppression du terrain actuel. De plus ce petit terrain de « street basket » serait accolé aux murs de la résidence Windsor qui, nul doute, va rapidement collectionner les ballons qui passeront de l'autre côté d'un mur ou d'un autre. Vous avez proposé pour cela d'installer des barbelés mais tout comme le béton, cela ne fait rêver personne !

Et enfin nous dénonçons les méthodes utilisées pour réaliser un projet d'une telle envergure ! Les décisions sont prises en catimini malgré les sommes en jeu et il est très difficile de trouver l'information même dans les journaux de la Ville. N'a été invitée à la réunion confidentielle du 6 février qu'une dizaine de personnes comme si l'avenir de ce parc n'intéressait que les maisons jouxtant cet espace vert. Et cette réunion s'est de plus tenue le soir même où le permis de construire a été déposé. De qui se moque-t-on ? A quand une réunion publique de concertation avec l'ensemble des Vicinois qui le souhaitent ? Nous avons été obligés d'aller informer nous-mêmes nos voisins de ce gros projet qui va assurément dévaluer nos maisons riveraines à cause des nuisances visuelles et sonores qui vont découler de cette construction. Vous nous avez d'ailleurs reproché de communiquer sur le projet.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions, Madame le Maire, de reconsidérer ce projet.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir l'expression de nos salutations distinguées.

**Marie GUYOT**